

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2433

4 octobre 2008

SOMMAIRE

Andalar Invest S.A.	116780	JER Valencia S. à r.l.	116773
Apollo Rida Retail S.à r.l.	116760	JetLink	116777
Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.	116777	Kikerono Konzern AG	116784
Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.	116778	LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l. ...	116776
Arlaf Développement S.à r.l.	116781	Les Cottages du Sud S.A.	116782
ATG Management Germany S.à r.l.	116772	Lux Holdings S. à r.l.	116759
Bayerische Landesbank Niederlassung Lu- xemburg	116776	Lux Wind Holdings S.à r.l.	116746
bmsw architekten S.à r.l.	116784	Ma Boite De Com.	116775
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	116773	Marni International S.A.	116780
BRE/Europe 5Q S. à r.l.	116749	MH Germany Property 29 S.à r.l.	116764
Citco Bank Nederland N.V. - Luxembourg Branch	116773	Mobsat Group Holding S. à r.l.	116779
C & L Investments S.A.	116746	New African Frontiers S.A.	116783
CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A.	116764	NPC Nutriment Patent Company S.A. ..	116760
Danko Holding SPF S.A.	116783	Ottavia S.A.	116780
Eiger Private Investments S.A.	116779	Pages & Cie	116738
EURX Iota Investment S.à r.l.	116765	Petrotec S.à r.l.	116738
Fecoffee S.A.	116747	QLux Aviation S.à r.l.	116774
Fratelli S.A.	116784	Ramius FOF European Platform	116778
Friday Three S.à r.l.	116775	Ramius FOF European Platform Index ..	116778
Friday Two S.à r.l.	116776	RD Lux Hold Co 1 S.à r.l.	116739
Hope Invest S.A.	116761	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	116746
HVB Alternative Program	116778	Roper Luxembourg Sàrl	116782
HVB Alternative Program Index	116778	Roper Luxembourg Sàrl	116782
Icaria Invest S.à r.l.	116739	Security Services Group Management ..	116740
Immo-Charlotte S.A.	116764	SistemApsys S.à r.l.	116777
ING REEOF Soparfi D S.à r.l.	116781	SistemApsys S.à r.l.	116778
Insead Holding Sàrl	116739	Socego Investments Holding S.A.	116781
JER Audrey S. à r.l.	116772	Sogepa S.à r.l.	116775
JER Morethan S. à r.l.	116772	Stronghold S.à r.l., SPF	116747
		Supply Chain Management Consultancy	116738
		Tecnomec S.A.	116783
		Whittaker Participations S.A.	116774

Supply Chain Management Consultancy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 64.925.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour la société
Fiduciaire PKF Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008120900/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06091. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pages & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 100.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la société
Fiduciaire PKF Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008120902/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06095. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.109.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant de classe B, suivant a changé et est désormais:

- Ute Bräuer: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PETROTEC S.A R.L.
CORPORATE SERVICES S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008121368/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Insead Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.659.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 10 septembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 10 septembre 2008, les parts de la Société ont été transférées comme suit:

Balmain European Property Investments LLP a transféré 100 parts ordinaires détenues dans la Société à Balmain European Property Investments (Three) LLP, un limited liability partnership ayant son siège social au 25, Heathmans Road, Londres SW6 4TJ, Royaume-Uni et immatriculé au registre au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro OC339865.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008121111/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date 22 août 2008 de la société Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Icaria Invest S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008121116/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 82.443,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.209.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 4 septembre 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet rétroactif au 2 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008121127/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Security Services Group Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.676.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Security Services Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with its registered office at 1209 Orange Street, Delaware, U.S.A. 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 6843195,

duly represented by Ms. Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Security Services Group Management".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by A manager(s) and B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A manager and one B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 18. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Security Services Holdings, LLC, pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A members of the board of managers of the Company:

- Mr. Clarence Terry, born in Roanoke, Virginia, U.S.A., on 11 July 1946, with professional address at 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.;

- Mr. Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, U.S.A, on 29 December 1955, with professional address at 5200, Town Center, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.;

The following persons are appointed as B members of the board of managers of the Company:

- Mrs. Noella Antoine, born in Saint-Pierre, Belgium, on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr. Philippe Salpetier, born in Libramont, Belgium on 19 August 1970, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Security Services Holdings, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Delaware, U.S.A. 19801, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 6843195,

représentée par Mlle Maÿ N'Diaye, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Security Services Group Management".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Security Services Holdings, LLC, ci-dessus désignée, pour un prix total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Sont nommés comme gérants A de la Société:

- M. Clarence Terry, né à Roanoke, Virginie, Etats-Unis, le 11 juillet 1946, demeurant professionnellement au 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Floride, FL-33486, Etats-Unis;

- M. Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, Etats-Unis, le 29 décembre 1955, demeurant professionnellement au 5200, Town Center FL-33486 Boca Raton Etats-Unis;

Sont nommés comme gérants B de la Société:

- Mme Noella Antoine, née à Saint-Pierre, Belgique, le 11 janvier 1969, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- M. Philippe Salpetier, né à Libramont, Belgique, le 19 août 1970, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'DIAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37854. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122361/242/319.

(080142245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Lux Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.488,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.903.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 4 septembre 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet rétroactif au 2 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008121128/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 4 septembre 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet rétroactif au 2 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008121129/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

C & L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.549.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 août 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est Studio commerciale e fiduciario Michele Romerio avec siège social à Carabella, CH-6582 Pianezzo

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008121474/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Fecoffee S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 71.805.

—
EXTRAIT

Monsieur Pierre SCHMIT a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes et le siège social à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121133/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04352. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Stronghold S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.596.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze août deux mille huit.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Geoffrey Henry, expert comptable, né à Chênée (Belgique) le 5 mai 1972, demeurant à B-4130 Esneux, 29B, Chera de la Gombe.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Stronghold S.à r.l., SPF».

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses parts sociales, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille Euro (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les parts sociales de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs parts sociales.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le ou les gérants (a) ont le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le ou les gérants (peut) peuvent déléguer tout ou partie de (ses) leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs gérants, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

Art. 9. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chaque gérant, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 10. La surveillance de la société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le ou les gérants est (sont) autorisé(s) à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Monsieur Geoffrey Henry, prénommé, souscrit les mille (1.000) parts sociales de la société.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euro (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

116749

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.500,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

- Monsieur Geoffrey Henry, expert comptable, né à Chênée (Belgique) le 5 mai 1972, demeurant à B-4130 Esneux, 29B, Chera de la Gombe.

2. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffrey Henry et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC/2008/33947. — Reçu cinq cents euros

à 0,5 %: 500 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008121290/7241/112.

(080140938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

BRE/Europe 5Q S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.602.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355672,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13873963,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356092,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356134,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355797

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355581,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13299052,

Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., a limited partnership existing under the laws of England, having its principal place of business at 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, England, registered with the Companies House under number LP 12521,

Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13708144,

Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13708011,

all here represented by Ms. Emilie VIARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 11 July 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they declare organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and to give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Europe 5Q S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class Z with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Except for the class of shares Z, each class of shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment"). The board of managers shall identify the relevant Investment to which each class of shares (other than the class of shares Z) relates.

The classes of shares corresponding to a specific Investment are hereinafter referred to as the "Classes of Preferred Shares" and each as a "Class of Preferred Shares". Each class of shares, including the class of shares Z will be hereinafter referred to as a "Class of Shares".

The proceeds relating to the issuance of shares of a Class of Preferred Shares, regardless of the time of issuance of the shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend, interest) deriving from the Investment relating to a Class of Preferred Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Preferred Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities

attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

The Company shall have the power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of a general meeting of the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital. Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset (as defined in article 22 of the present articles of association), subject to the limitations set out under article 25 of the present articles of association.

Upon the request of at least one shareholder, the board of managers shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price.

The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The net asset of each Class of Preferred Shares (the "Net Asset") will consist in the balance of (i) the value of the Investment and any other asset of every kind and nature in relation to the Investment and (ii) the liabilities which can be regularly and reasonably be attributed to the management operation of such Investment (including fees, costs, loans, administrative expenses, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset, income, liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated between the Classes of Shares according to the following formula:

$$\text{Asset/Liability or income/ expense not linked to a specific investment} \times \frac{\text{Net Asset of each Class of Shares}}{\text{aggregate of all the positive Net Assets of the Company}}$$

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, a decision of the shareholders, for the payment of dividends to the class of shares to which the Investment relates.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) may decide to pay interim dividends to a specific Class of Shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the corresponding Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset attributed to such Class of Shares subject to the following:

1. to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, any distributions (the "Distributions"), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the Company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;

2. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;

3. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other Class(es) of Shares, to:

NET ASSET TO BE DIS-		aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company
TRIBUTED PURSUANT	X	aggregate of all the positive Net Assets of the Company
TO item 1 above		

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting."

Art. 26. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- Fifty-one (51) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., prequalified;
- One (1) share of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., prequalified;
- Fourteen (14) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., prequalified;
- Thirty-two (32) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., prequalified;
- Twenty-three (23) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., prequalified;
- One (1) share of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., prequalified;
- Three (3) shares of class Z subscribed by Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., pre-qualified.
- Three hundred sixty-six (366) shares of class Z by Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., prequalified;
- Three (3) shares of class Z by Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., prequalified; and
- Six (6) shares of class Z by Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

116754

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13355672,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13873963,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13356092,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13356134,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13355797,

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13355581,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13299052,

Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume d'Angleterre, ayant son siège de direction principal au 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, Royaume Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro LP 12521,

Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13708144,

Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13708011,

ici représentée par Mademoiselle Emilie VIARD, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 11 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Europe 5Q S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

A l'exception des parts sociales de classe Z, chaque part sociale correspond à un portefeuille déterminé d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Le conseil de gérance identifiera l'Investissement respectif auquel chaque classe de parts sociales (autre que la classe Z des parts sociales) se rapporte.

Les classes de parts sociales correspondant à un Investissement déterminé sont définies comme les «Classes de Parts Sociales Privilégiées» et chacune comme une «Classe de Parts Sociales Privilégiées». Chaque classe de parts sociales, y compris la classe de parts sociales Z, est définie comme une «Classe de Parts Sociales».

Le produit de l'émission de parts sociales d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, indépendamment du moment de l'émission des parts sociales, ainsi que tous autres fonds attribués par tout associé (comme des crédits accordés par les associés à la Société) et tous produits (comme revenus, dividendes, intérêts) résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales Privilégiées seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction de la Classe ou des Classes de Parts Sociales Privilégiées respective (s).

Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la classe de parts sociales concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une classe de parts sociales déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette classe, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera réalisé par une résolution unanime d'une assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale de parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si, au sens de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée, les sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat.

De telles parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social. Lors d'un rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net (tel que défini dans l'article 22 des présents statuts), dans les limites précisées par l'article 25 des présents statuts.

A la requête d'au moins un associé, le conseil de gérance devra nommer une entreprise comptable de réputation mondiale (qui n'est pas liée à l'entreprise comptable nommée pour faire l'audit des comptes de la Société) afin de revoir le calcul du prix de rachat.

L'entreprise comptable reverra et modifiera le cas échéant le calcul des montants dus pour le rachat de la classe de parts sociales en question. Les coûts et frais résultant de la nomination de l'entreprise comptable seront compensés en proportion des montants payables aux associés bénéficiant du rachat.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant (i) décision de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

L'actif net résultat de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées (l'«Actif Net») consistera dans la balance entre (i) la valeur de l'Investissement et tout autre actif de toute sorte relatif à l'Investissement et (ii) les dettes qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, prêts, frais administratifs, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes) comme les prêts, frais administratifs, dettes fiscales.

Lorsqu'un actif découle d'un autre actif suite à un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature ou une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il découle et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la réduction de valeur sera attribuée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

Au cas où un actif, revenu, une dette ou des coûts de la Société ne pourront pas être attribués à une Classe particulière de Parts Sociales, un tel actif ou une telle dette sera imputé(e) entre les Classes de Parts Sociales conformément à la formule suivante:

$$\frac{\text{Actif/dette ou revenu/} \\ \text{coût ne pas lié à un inves-} \\ \text{tissement déterminé}}{\text{Actif Net de chaque Classe de Parts Sociales}} \times \frac{\text{Actif Net de toutes les Classes de Parts Sociales}}{\text{Actif Net de toutes les Classes de Parts Sociales}}$$

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le total du solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la classe de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

Le(s) gérant(s) décider(a)(ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une classe spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette classe spécifique de parts, il étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'investissement depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

Les associés d'une Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net attribué à telle Classe de Parts Sociales sous les conditions suivantes:

1. dans les limites permises par la loi applicable (en particulier article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi des Sociétés»), toutes distributions (les «Distributions») par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation faites par la Société aux associés d'une Classe de Parts Sociales seront faites hors de tout ou d'une partie (tel que déterminé par les associés de la Classe de Parts Sociales) de l'Actif Net;

2. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales n'auront pas droit à des Distributions si l'Actif Net de cette Classe de Parts Sociales est négatif;

3. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales ayant un Actif Net positif auront droit, en cas d'Actif Net négatif de n'importe quelle(s) autre(s) Classe(s) de Parts Sociales, à:

Actif Net à distribuer conformément à point 1 ci- dessus	X	Somme de tous les Actifs Nets négatifs et positifs de la Société
		Somme de tous les Actifs Nets positifs de la Société

4. le montant à distribuer (conformément aux principes indiqués aux paragraphes (1^{er}) et (3) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales en question.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales de classe Z ont été souscrites comme suit:

- Cinquante et une (51) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., préqualifiée;
- Une (1) part sociale de classe Z a été souscrite par Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-L.P., préqualifiée;
- Quatorze (14) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-QL.P., préqualifiée;
- Trente-deux (32) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-QL.P., préqualifiée;
- Vingt-trois (23) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-QL.P., préqualifiée;
- Une (1) part sociale de classe Z a été souscrite par Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-QL.P., préqualifiée;
- Trois (3) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., préqualifiée;
- Trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., préqualifiée;
- Trois (3) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., préqualifiée;
- et
- Six (6) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

116759

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VIARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2007/30807. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€ 62.50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121300/242/549.

(080141055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.338.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet au 09 février 2007 que:

- VASEQ HOLDINGS S.C.A.,

A cédé les parts sociales qu'elle détenait dans Lux Holdings S.à r.l. à Vaseq Bermuda 1, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée au registre commercial des Bermudes sous le numéro 34794.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Lux Holdings S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
- VASEQ BERMUDA 1, L.P.	12.500
Total:	12.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Lux Holdings S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008121369/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

NPC Nutriment Patent Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.962.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 41 du 23 janvier 1996.
- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 554 du 20 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 31 janvier 2008 que:

- les administrateurs de la société, demeurant tous les trois professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, à savoir:

- * Monsieur Claude FABER, expert-comptable;
- * Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée;

ont démissionné de leur mandat avec effet au 31 janvier 2008.

- le commissaire aux comptes, Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, a démissionné de son mandat avec effet au 31 janvier 2008.

- le siège social de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, a été dénoncé avec effet au 31 janvier 2008 et, par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A. le 28 février 2000 a été résiliée d'office.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour la société NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121304/687/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Apollo Rida Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.721.

RECTIFICATIF

Extrait

Il est à noter que suite au contrat de transfert de parts de la Société en date du 28 avril 2004, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 août 2004 sous la référence 068122.3/2460/29, contrairement à ce qui a été déposé:

Apollo Rida Retail LLC, une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 3768818, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808, Etats-Unis, détient 1415 Parts sociales de classe A dans la Société (et non pas zéro)

Apollo Rida Retail (EU) LLC, une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 3768819, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808, Etats-Unis, détient 1225 Parts sociales de classe B dans la Société, (et non pas zéro)

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Fairland Property Limited

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008121361/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Hope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.624.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Mariem BEN MBAREK, architecte, née à Tunis (Tunisie) le 3 mars 1971, demeurant à I-83000 AVELLINO (Italie), 31, Via Beata Franscesca.

ici représentée par Monsieur Etienne GILLET, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2008.

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HOPE INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société a en outre pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,00) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III: Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, au; conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième mercredi du mois de mars à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leur pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

- Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, prénommée et représentée tel que dit ci-avant, déclare séparément souscrire les MILLE CINQ CENTS ACTIONS (1.500) actions et de les libérer par apport en nature de NEUF

MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (9.999) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10), représentant 99,99% du capital de la société «L.W.B., France», une société civile immobilière de droit français, et ayant son siège social F-75008 PARIS (France), 221, rue du Faubourg Saint Honoré.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 18 août 2008 établi par Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, Michel Welter, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.500 actions d'une valeur totale de 150.000 EURO, à mettre en contrepartie.»

En outre, il résulte d'un certificat émis en date du 12 septembre 2008 par le président du conseil de gérance de L.W.B., FRANCE que

"- Madame Mariem BEN MBAREK est propriétaire de 9999 parts sociales de L.W.B., FRANCE;

- Les parts sociales sont libérées à hauteur de 50%;

- Madame Mariem BEN MBAREK est la seule à avoir un droit sur les parts sociales et à pouvoir disposer des parts sociales;

- Aucune part sociale n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrer la propriété des parts sociales et aucune part sociale n'est soumise à une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;

- en vertu du droit français, et des statuts de la société, les parts sociales sont librement transférables;

- toute formalité subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentaire cet apport en nature."

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et par le soussigné notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Les actions ont été intégralement libérées à la hauteur de cent pour cent (100%) par apport en nature, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant à B-6724 Rulles (Belgique), 23, rue du Bois.

b) Monsieur Guy GLESENER, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz.

c) Monsieur Claude CHARMILLOT, expert fiscal diplômé, né à Genève (Suisse) le 11 mars 1960, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, 18, Chemin de Vers.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société AUDITEX S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. GILLET, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2008, MER/2008/1487. — Reçu sept cent cinquante euros à 0,5% = 750 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008121305/243/169.

(080141422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.499.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 09 septembre 2008

- Le mandat du gérant Monsieur Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 09 septembre 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008121339/1463/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

—
Am 5. September 2008 hat der alleinige Eigentümer der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung, mit sofortiger Wirkung, von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter Sektion B mit der Nummer 65.477, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft.

- Bestellung von Ernst & Young, société anonyme, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter Sektion B mit der Nummer 47.771, ab dem Geschäftsjahr 2007 bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 abzuhalten ist, zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug

Für Requisition und Veröffentlichung

Signature

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008121358/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

MH Germany Property 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.167.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008121359/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

EURX Iota Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.699.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of Septembre,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

EURX Properties S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the name of Wafra/Aref European Real Property Investment Company S.C.A. and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103 713 acting through its general partner EURX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") initially incorporated under the name of Wafra/Aref European Real Property S.à r.l. under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.712,

hereby represented by Ms. Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - duration - name - registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "EURX Iota Investment S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - liquidation

Art. 18. Winding up - liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

116768

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by EURX Properties SCA, pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

- (i). Mr. Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- (ii). Mr. Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- (iii). Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and
- (iv). Mr. Rachid Ouaïch, Fund Finance Manager, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

EURX Properties S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.713 représentée par EURX S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de Wafra/Aref European Real Property S.à r.l. et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.712 en sa qualité de gérant commandité.

Ici représentée par Mme Flora Gibert, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "EURX Iota Investment S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EURX Properties SCA, pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Real Estate Professional, demeurant au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Real Estate Professional, demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Real Estate Professional, demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iv). Monsieur Rachid Ouaiçh, Fund Finance Manager, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36294. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008122401/211/365.

(080142467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

ATG Management Germany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.753.

Les gérants de la Société, Mike Pashley et Stuart Szabo, ont récemment changé d'adresse et sont désormais domiciliés au:

1, Knightsbridge, SW1X7LX Londres, Grande-Bretagne

Luxembourg, le 9 juin 2008.

ANNE DELORD
MANAGER

Référence de publication: 2008121360/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JER Audrey S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 125.408.*Extrait des Résolutions de l'Associé du 19 août 2008*

L'associé de JER Audrey S.à.r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 19 août 2008;
- de nommer Francesco Piantoni, né le 10 juillet 1982 à Lovere, Italie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 19 août 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2008121362/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JER Morethan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 130.664.*Extrait des Résolutions de l'Associé du 19 août 2008*

L'associé de JER Morethan S.à.r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 19 août 2008;
- de nommer Francesco Piantoni, né le 10 juillet 1982 à Lovere, Italie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 19 août 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2008121363/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JER Valencia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 130.665.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 19 août 2008

L'associé de JER Valencia S.à.r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 19 août 2008;
- de nommer Francesco Piantoni, né le 10 juillet 1982 à Lovere, Italie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 19 août 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008121364/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Citco Bank Nederland N.V. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.246.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de CITCO BANK NEDERLAND N.V., ayant son siège social au Telestone 8 - Teleport, Naritaweg 165, BW 1043 Amsterdam, Pays-Bas, qui s'est tenue le 16 juin 2008, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Madame Mayra Thiel en tant que Directeur-Adjoint de la Succursale, avec effet au 30 juin 2008;
- A partir du 16 juin 2008, la Succursale sera engagée envers les tiers par la signature conjointe du Directeur de la Succursale, du Responsable des Opérations et du Responsable relation clientèle;
- De nommer Monsieur Stéphane Paul, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Responsable des Opérations, avec effet au 1^{er} juillet 2008 pour une durée illimitée. Il pourra engager la société par signature conjointe avec le Directeur de la Succursale ou le Responsable relation clientèle;
- De nommer Monsieur Joe Flannery, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Responsable relation clientèle, avec effet au 1^{er} juillet 2008 pour une durée illimitée. Il pourra engager la société par signature conjointe avec le Directeur de la Succursale ou le Responsable des Opérations;

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pascal Cristiano

Mandataire

Référence de publication: 2008121366/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

En date du 26 août 2008, le gérant unique de la Société a décidé:
de révoquer Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 25 août 2008.

De nommer en remplacement de Catherine Koch avec effet au 25 août 2008 Madame Myriam Scussel, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116774

Luxembourg, le 16 septembre 2008.
Pour Bora Securitisation Luxembourg S.à R.L.
SGG Corporate Services S.A.
412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121370/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.693.

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 11 septembre 2008 que l'associé unique a accepté la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2008121367/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 90.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 25 août 2008:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2007:

- Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- Monsieur Said BOUYAHBAR, demeurant professionnellement à 30 000 Fès (MAROC) 413, avenue Hassan Benjeloun, Hay Adariissa.

L'assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Stéphane LE CAM, demeurant à F-94360 BRY SUR MARNE, 8, rue Pierre Curie au poste d'administrateur de la société et l'a réélu jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2007.

L'assemblée a également ratifié la nomination de Monsieur Stéphane LE CAM, demeurant à F-94360 BRY SUR MARNE, 8, rue Pierre Curie au poste d'administrateur-délégué de la société.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société LUXREVISION jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2007:

La société à responsabilité limitée KOBU Sarl, établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84077.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121375/1161/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Ma Boite De Com., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.598.

Première résolution

L'assemblée décide l'acceptation de la démission du 21.03.08 de Monsieur Jean Christophe TUMSONET, employé privé, né le 18.07.1966 à Mont-Saint Martin (F), demeurant à F-54620 Baslieux, 5, place de la République, pour le mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la nomination de Madame Sandrine TENACE, surveillante de collège, née le 17.03.1970 à Mont-Saint-Michel (F), demeurant à L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg, pour le mandat d'administrateur.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008121372/8479/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Friday Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.638.

EXTRAIT

Les gérants B de la Société, Dominique Léger et Caria Alves Silva, ont changé leur adresse professionnelle en date du 1^{er} août 2008 et sont désormais domiciliés 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour Friday Three S.à r.l.
SGG Corporate Services S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008121373/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sogepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 42.918.

Cessions de parts sociales

Le capital social de la société Sogepa S.à r.l. est représenté par 500 parts sociales suite aux opérations d'échange opérées le 17 juin 2008, entre:

le Cédant, Monsieur Raymond CALOZET demeurant à 11, rue Joseph Calozet B-6870 Awenne, détenant 1 part de la société Sogepa S.à r.l., ayant comme valeur nominale EUR 1.000,00.

et le Bénéficiaire, COFINPAR S.à.r.l. demeurant à 11, rue Joseph Calozet B-6870 Awenne.

- COFINPAR S.à.r.l. 500 parts sociales

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121403/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Friday Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.639.

—
EXTRAIT

Les gérants B de la Société, Dominique Léger et Caria Alves Silva, ont changé leur adresse professionnelle en date du 1^{er} août 2008 et sont désormais domiciliés 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 septembre 2008.

Pour Friday Two S.à r.l.

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008121374/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 138.223.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment acceptée par la société à responsabilité limitée LABO SERVICE Luxembourg S.à r.l. du 12 septembre 2008 que Monsieur Grégory BEAUSEJOUR, photographe, né à Metz, (France), le 29 avril 1975, demeurant à L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange, agissant en sa qualité d'associé unique, a cédé à Monsieur Helder Manuel GOMES DA SILVA, indépendant, né à Carrico/Pombal, (Portugal), le 5 septembre 1973, demeurant à L-5713 Aspelt, 23, Op der Sank, 25 (vingt cinq) parts sociales de la société.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Monsieur Grégory BEAUSEJOUR	75
Monsieur Helder Manuel GOMES DA SILVA	25
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR REQUISITION

POUR MODIFICATION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121376/1729/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 47.892.

—
EXTRAIT

Der Vorstand der Bayerische Landesbank (BayernLB), München setzt sich per 01. Juli 2008 wie folgt zusammen:

- Michael Kemmer, Vorsitzender des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München
- Dr. Rudolf Hanisch, Stv. Vorsitzender des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München
- Theo Harnischmacher, Stv. Vorsitzender des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München
- Stefan W. Ropers, Mitglied des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München

116777

- Dr. Ralph Schmidt, Mitglied des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München
 - Stefan Ermisch, Mitglied des Vorstands der BayernLB, Brienner Straße 18, D-80333 München
 Ausgeschieden aus dem Vorstand der Bayerische Landesbank ist
 zum 15.04.2008

Werner Schmidt

zum 10.06.08:

Dr. Gerhard Gribkowsky, München

Die Leitung der Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg besteht seit 01.03.08 aus:

Alain Weber, Esch / Alzette,

Nils Niermann, Brienner Straße 18, D-80333 München

Ausgeschieden aus der Leitung der Niederlassung Luxemburg per 01.03.08 ist:

Karl H. Filbert, München, München

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg

Alain Weber / Henri Stoffel

Référence de publication: 2008121378/2436/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

JetLink, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.061.

—
DEMISSION

Par la présente, je soussigné Monsieur Steven HESELMANS, né le 24 juin 1967 à Deurne (Ant) Belgique, demeurant à B-2520 RANST, 1 Nachtegalenlaan, déclare démissionner de mon poste d'administrateur de la société JetLink SA sise 6, Jos Seylerstrooss à L-8522 Beckerich - RCB 98.061 constituée le 25 janvier 2002, à dater de ce jour.

Fait à Beckerich, le 31 juillet 2008.

Steven HESELMANS.

Référence de publication: 2008121377/822/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.).**

Capital social: USD 10.018.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société datée du 24 avril 2008 que les associés ont accepté la démission de Monsieur Mathieu Pitet en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 23 avril 2008 et ont décidé de nommer Monsieur Fabrice Bansay, né le 8 janvier 1979, à Trappes, France et ayant son adresse professionnelle au 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France, à la fonction de gérant de classe A de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008121382/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apsys St Petersburg Investment S.à r.l.).**

Capital social: USD 10.018.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société datée du 24 avril 2008 que les associés ont accepté la démission de Monsieur Pavel Bondarchuk en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 24 avril 2008 et ont décidé de nommer Madame Marjorie Brabet, né le 5 juin 1974, à Montpellier, France et ayant son adresse professionnelle au 35/4 Bolshaya Tatarskaya st., Moscou 115184, Russie, à la fonction de gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008121384/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. HVB Alternative Program).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 12 août 2008

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Roger ANSCHER résidant professionnellement à 599 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, Pierre DELANDMETER résidant professionnellement à 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Paul DART résidant professionnellement à 666 Third Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, Thomas STRAUSS résidant professionnellement à 12 Schottenring, 1010 Vienne et André SCHMIT résidant professionnellement à 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009

- de réélire KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009

Certifié conforme et sincère

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121388/526/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. HVB Alternative Program Index).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.748.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 12 août 2008

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Roger ANSCHER résidant professionnellement à 599 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, Pierre DELANDMETER résidant professionnellement à 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Lu-

xembourg, Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Paul DART résidant professionnellement à 666 Third Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, Thomas STRAUSS résidant professionnellement à 12 Schottenring, 1010 Vienne et André SCHMIT résidant professionnellement à 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009

- de réélire KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009

Certifié conforme et sincère
Pour RAMIUS FOR EUROPEAN PLATFORM INDEX
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008121389/526/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 760.446,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite des associés de la Société, en date du 29 mai 2008, que la nomination de Ernst & Young Luxembourg en tant que réviseurs d'entreprises de la Société a été renouvelée jusqu'à l'assemblée générale des associés délibérant sur l'approbation des comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2008 et devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008121393/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 août 2008

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L) et demeurant au 219, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme
Pour EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121394/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.375.

EXTRAIT

Messrs. Pietro GELOSO et Margherita GELOSO ont changé leur adresse en: l'Estoril, avenue Princesse Grace, 31, MC-98000 Monaco.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121395/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04683. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Marni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.214.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 11 août 2008 à 11.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Jean-Yves Nicolas.
2. L'assemblée décide de nommer Madame Laetitia Vandegaer, employée privée, née à St-Mard (Belgique), le 20 juillet 1976 et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Elle terminera le mandat de son prédécesseur échéant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121397/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04722. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 27 août 2008

1. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de la société KITZ S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
2. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121423/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02867. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano, de Maître Valeria Galli, avocate, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Mondia & Associati S.A., ayant son siège social 3 Via Carlo Frasca à CH-6900 Lugano. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121398/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ING REEOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.940.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING Office Property Fund Eurocore Countries C.V., actionnaire de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 3 octobre 2005 et s'appelle, depuis cette date, ING Real Estate European Office Fund C.V.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ING REEOF Soparfi D S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008121399/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Arlaf Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.900.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.019.

Résolution du Gérant Unique prise le 22 août 2008

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

Fait le 22 août 2008.

Certifié sincère et conforme

ARLAF DEVELOPPEMENT S. à r. l.

Wladimir TAITTINGER

Gérant Unique

Référence de publication: 2008121442/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.350,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.066.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de du gérant, Paul J Soni est dorénavant à inscrire au 6901 Professional Parkway East, suite 200, Sarasota, Florida, 34240 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121401/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.350,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.066.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de l'associé, Roper Industries, Inc est dorénavant à inscrire au 6901 Professional Parkway East, suite 200, Sarasota, Florida, 34240 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008121402/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 111.716.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 août 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121429/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.703.

La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société DANKO HOLDING SPF S.A. (R.C.S. Luxembourg Bill 703) avec effet immédiat.

Signé le 25 août 2008.

Cardinal Trustees Limited

Signature

Référence de publication: 2008121404/4642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00219. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

New African Frontiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 septembre 2008

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Khalil NISSER, résidant au 43, Transvaaltstraat, B-2600 Berchem, Belgique, comme nouvel administrateur de la société et de nommer la société Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.610, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Mazars.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121405/4067/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03332. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Tecnomec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.280.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008121475/693/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05548. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Kikerono Konzern AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

Le Conseil d'Administration

T. SIMONIN / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008121409/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Fratelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.596.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 août 2008

- Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Ely Michel Ruimy, avec effet au 25 juillet 2008;
- Les actionnaires décident de nommer la société Kitz S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouvel administrateur pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121410/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

bmsw architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2008

Les associés de la société à responsabilité limitée BMSW ARCHITEKTEN S.à.r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 4 septembre 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Thomas SIMON, architecte, né le 28/10/1972 à Luxembourg, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, Maison 44 de son poste de gérant de la société est acceptée à l'unanimité.

La démission de Monsieur François MULLER, architecte, né le 21/04/1971 à Luxembourg, demeurant à L-1270, 50, Am Bongert de son poste de gérant de la société est acceptée à l'unanimité.

Par conséquent

Monsieur Joseph BLESER, architecte, né le 07/08/1969 à Luxembourg, demeurant à L-1870 Cessange, 55A Kohlenberg, demeure gérant unique de la société.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008121481/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.